



Écrivez à l'encre bleue ou noire.

T

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée, apposez-la ici.

Si vous prévoyez déménager, consultez la page 15 du guide.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus du Québec, cochez ci-après.

Renseignements sur vous

(consultez la page 23 du guide)

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe: 1 masculin 2 féminin

5 Langue de correspondance (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus): 1 français 2 anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Votre situation le **31 décembre 2021**
(voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2021*)

12 1 sans conjoint ou conjointe 2 avec conjoint ou conjointe

Si votre situation (ligne 12)

est différente de celle inscrite en 2020, inscrivez la date du changement.

13 2, 0

Statut de résidence fiscale

Si, le 31 décembre 2021, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où vous résidiez. Consultez le guide.

17

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date de votre arrivée de votre départ

18 2, 0 2, 0

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada.

19 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu) Période couverte par la déclaration

2, 0, 2, 1 1 avant la faillite

2 après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRQ pour un travail autonome (si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la **date de son décès**. 2, 0

23 Si vous produisez une ou des déclarations distinctes pour l'année du décès, cochez ci-après. Consultez le guide.

24 Si vous avez reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.) de la monnaie virtuelle, cochez ci-après.

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2021

31 Nom de famille

32 Prénom

36 Date de naissance

37 Si votre conjoint est décédé en 2021, inscrivez la **date de son décès**. 2, 0, 2, 1

41 Numéro d'assurance sociale (NAS)

50 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome ou s'il a reçu un relevé 29, cochez ci-après.

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide. S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

52 Statut de résidence fiscale de votre conjoint
Si, le 31 décembre 2021, votre conjoint **ne résidait pas** au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait. Consultez le guide à la ligne 17.



Crédit d'impôt pour solidarité


Pour recevoir tous les montants auxquels vous pourriez avoir droit, remplissez l'annexe D et assurez-vous d'être inscrit au **dépôt direct**. Consultez la page 20 du guide.



1101 ZZ 73494849

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.	94	<input type="checkbox"/>
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.	95	<input type="checkbox"/>
Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96	
Salaire admissible au RPC	96.1	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97	
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100	
Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i> .		
Consultez le guide.	98.1	
Avantage imposable, <i>relevé 1, cases G-1 et L-2</i>	102	

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>				101	
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)				+	105
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.			Précisez.	106	0
Cotisations à un régime d'assurance salaire	165			+	107
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>				+	110
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>				+	111
Pension de sécurité de la vieillesse. Consultez le guide.				+	114
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>				+	119
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes				+	122
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.				+	123
Dividendes de sociétés canadiennes imposables	Montant réel des dividendes déterminés	166			
	Montant réel des dividendes ordinaires	167			
			Montant imposable	+	128
Intérêts et autres revenus de placement				+	130
Revenus de location.					
Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.	Revenus bruts	168			
			Revenus nets	+	136
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.				+	139
Pension alimentaire reçue (montant imposable)				+	142
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>				+	147
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.			Précisez.	149	
				+	148
Autres revenus. Consultez le guide.	 PCU, PCUE, PCRE, PCMRE, PCREPA ou PCTCC	169			
			Précisez.	153	
				+	154
Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)				+	164
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.					
			Revenu total	=	199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.				201	
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>				+	205
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.			Précisez.	206	
				+	207
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212		+	214
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.					
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224			+	225
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.				+	228
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.				+	231
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.					
Total des pertes	233		Perte admissible	+	234
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)				+	236
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur				+	241
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.				+	245
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.				+	246
Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP.			Précisez.	248.1	
				+	248
Autres déductions. Consultez le guide.			Précisez.	249	
				+	250
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.				+	252
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions				=	254
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254				=	256
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.				+	260
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.					
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.					
			Revenu net	=	275





Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

T

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.

Précisez. 277

275	
+ 276	
+ 278	
= 279	

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.

Précisez. 286

287

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.

Précisez. 289.1

+ 289

Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.

+ 290

Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.

+ 292

Déduction pour Indien

+ 293

Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.

+ 295

Déductions diverses. Consultez le guide.

Précisez. 296

+ 297

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.

Total des déductions =

298

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Revenu imposable =

298	
= 299	

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

350 15 728,00

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.

- 358

Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358

= 359

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.

+ 361

Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.

+ 367

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.

+ 376

Additionnez les montants des lignes 359 à 376.

= 377

× 15%

Montant de la ligne 377 multiplié par 15%

= 377.1

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

378

Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.

+ 381

Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.

Montant demandé +

385

Additionnez les montants des lignes 378 à 385.

= 388

× 20%

Montant de la ligne 388 multiplié par 20%

= 389

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.

Précisez. 390.1

+ 390

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.

+ 391

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.

+ 392

Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide. Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395

393

+ 395

Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.

+ 396

Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres

397.1

× 10%

+ 397

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.

+ 398

Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.

+ 398.1

Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.

Crédits d'impôt non remboursables =

399

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

403

401

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

- 406

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

404

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

405

= 413

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

414

Crédit d'impôt pour dividendes

+ 415

Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D

+ 422

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

+ 424

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

= 425

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

= 430

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

- 431

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.

= 432



Montant de la ligne 432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide.	437	2	2
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts ?	436	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.			
Versements anticipés de crédits d'impôt, <i>relevé 19, case A, B, C, D, G ou H</i>			
Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide.	442		
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (<i>grille de calcul 445</i>)		444	
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.			
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.			
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.		449	
Additionnez les montants des lignes 432 à 447.			

432	
+ 438	
+ 439	
+ 441	
+ 443	
+ 445	
+ 446	
+ 447	
= 450	

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	451		
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	451.1		
Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint	451.2		451.2
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC			+ 451.3
Impôt payé par acomptes provisionnels			+ 452
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province			+ 453
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.			+ 454
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.			+ 455
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)			+ 456
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.			+ 457
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes			+ 458
Crédit d'impôt Bouclier fiscal			+ 459
Autres crédits. Consultez le guide.	461		+ 460
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés			+ 461
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463. Impôt payé et autres crédits			= 462
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.			+ 463
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.			= 464
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468			= 465

468	
= 470	

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 16 du guide.

Montant de la ligne 470, <i>s'il est négatif</i>	474		
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	476		
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476			478
Remboursement anticipé. Consultez le guide.			480
Montant de la ligne 470, <i>s'il est positif</i>			
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.			
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2\$. Solde à payer			= 479
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.			
			481

Remboursement

Solde à payer

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que **j'ai inscrit un montant à la ligne 476**, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature X

Date

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

498

499

Nous pouvons comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

